

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

### L'ÉTABLISSEMENT D'ORGANISMES D'AIDE

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James):** Madame le Président, nous avons tous entendu parler de Pat Albert, de Sudbury, qui allait perdre ses prestations d'assurance-chômage pour une journée parce qu'il a assisté aux funérailles de sa femme. Ce n'est pas la première fois que le Règlement crée de pareilles injustices. Dieu merci, le gouvernement a cédé aux instances du public; Pat Albert ne perdra pas ses prestations pour une journée, et les prestataires auront désormais 48 heures pour assister à des funérailles.

Ce cas particulier n'est qu'un aspect du problème, et la situation actuelle nous rappelle celle de David et Goliath. Goliath, c'est le régime d'assurance-chômage et ses fonctionnaires qui sont très bien renseignés, qui connaissent la loi, le Règlement et les directives administratives qu'ils sont autorisés à modifier. Le pauvre David, c'est le Canadien qui se retrouve sans emploi pour la première fois et qui est forcé de se battre contre cette machine administrative. David doit avoir un lance-pierres pour se défendre.

Il faut que le ministère de la Justice finance l'établissement d'agences qui se porteront à la défense des requérants d'assurance-chômage. Les particuliers auraient ainsi les connaissances nécessaires pour croiser le fer avec les bureaucrates de l'assurance-chômage, et ils pourraient de temps en temps interpréter le Règlement à leur avantage et faire capituler la bureaucratie. David pourrait vaincre Goliath à l'occasion.

\* \* \*

## LES PORTS

### L'ENSABLEMENT DU PORT DE RUSTICO (Î.-P.-É.)—LA NÉCESSITÉ D'ENTREPRENDRE UNE ÉTUDE

**M. Mel Gass (Malpègue):** Madame le Président, je voudrais parler du très grave problème de l'ensablement du port de Rustico. Cela nuit à l'heure actuelle à l'industrie de la pêche à l'Île-du-Prince-Édouard. L'existence même du village de Rustico-Nord est menacée, car ce village vit de la pêche.

Le chenal, à Rustico, a été régulièrement dragué à compter de 1966, et chaque année depuis 1976. En 1981-1982 seulement, le dragage a coûté trois quarts de million de dollars. On a peu fait pour résoudre ce problème, le dragage ne constituant qu'une simple solution provisoire. Les travaux de dragage du chenal ont duré pendant la plus grande partie de 1981 et, en 1982, le chenal était à nouveau ensablé et, selon les pêcheurs, la situation était pire que jamais.

Les habitants de Rustico-Nord ont écrit à l'ex-ministre des Pêches et des Océans, l'honorable Roméo LeBlanc, au sujet de ce problème, mais rien n'a été fait. J'ai soulevé la question à la Chambre, le 18 novembre 1982, et j'ai écrit au ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané) ainsi qu'au ministre de l'Environnement (M. Roberts), mais ni l'un ni l'autre n'a encore répondu à ma lettre.

## Questions orales

Le problème a été maintes fois signalé et nous nous attendons à ce que des mesures soient prises, vu que le ministre des Pêches et des Océans a fait savoir qu'il fallait améliorer les installations portuaires pour petits bateaux, comme l'énonce le rapport du groupe de travail Kirby qui a été publié aujourd'hui. Compte tenu de cela, j'insiste pour qu'une étude soit entreprise sur l'état du port de Rustico. Une fois les faits établis, il serait possible de prendre des mesures pour régler le problème pour de bon. C'est là un très grave problème dont il faut s'occuper immédiatement.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### L'ADMINISTRATION

#### L'ENTENTE SUR LE CHARBON DU CAP-BRETON—LES MESURES PRISES PAR LE PREMIER MINISTRE

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Maintenant qu'il a eu le temps d'examiner tous les documents concernant le projet charbonnier de Scotia Synfuels, spécialement le protocole d'octobre 1980 et l'accord de juin 1981, il a pu se persuader que son actuel ministre des Finances a violé les lignes directrices quand il était à l'Énergie, aux Mines et aux Ressources.

Est-ce que le premier ministre a obtenu ou demandé la démission du ministre des Finances? Qu'est-ce qu'il a fait sur cette très importante question?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, ce que j'ai fait, c'est tout à fait simple et direct. J'ai examiné la question avec le ministre des Finances et j'ai été informé par lui que c'est le 3 septembre 1981 qu'il a eu connaissance pour la première fois de cet accord. Cela semblerait confirmer ce que je disais hier, c'est-à-dire que le ministre des Finances, quand il était à l'Énergie, aux Mines et aux Ressources, a traité avec des gens de façon tout à fait ouverte . . .

**M. Crosbie:** Tout à fait! Sésame ouvre-toi!

**M. Trudeau:** . . . et que ce qu'on appelle la période de blanchissage de l'ancien ministre, M. Gillespie, était révolue.

**Une voix:** Ils auraient tous besoin d'aller se faire blanchir.

**M. Trudeau:** Je ne sais même pas si le ministre a vérifié le fait, mais en tout cas il a traité ouvertement avec des personnes honorables, avec un ancien ministre qui a respecté les lignes directrices avec leur délai de deux ans. Je n'ai pas vu de raison de lui demander sa démission. Au contraire, je l'ai félicité d'avoir cherché à promouvoir l'intérêt général ainsi que celui de la population de la Nouvelle-Écosse et des travailleurs, avec cet accord qui, je pense, a été officiellement conclu le 25 septembre 1981. Dans ces conditions, le ministre a agi de façon non seulement honorable, mais absolument conforme à l'intérêt général en signant la proposition qui lui avait été présentée par un consortium.